

# CHOISIR LES CITÉS D'OR POUR REVERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST...



- Permettre à des jeunes d'acquérir des compétences humaines et sociales fondamentales pour leur avenir professionnel
- Faciliter leur choix d'orientation, la définition et la concrétisation de leur projet d'avenir
- Renforcer l'engagement sociétal de votre entreprise en soutenant un dispositif unique, social et citoyen à destination des jeunes

## MODE D'EMPLOI ENTREPRISES SUR SOLTEA

1. Entre le 26 mai et le 24 octobre 2025, connectez-vous à votre espace privé en tant qu'entreprise assujettie
2. Recherchez Les Cités d'Or ou le N° 539 979 534 00036
3. Renseignez votre souhait d'affectation et le pourcentage que vous souhaitez flécher
4. L'URSSAF et la Caisse des dépôts et Consignations feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser les fonds affectés.



SIRET 539 979 534 00036

[direction@lescitedor.fr](mailto:direction@lescitedor.fr)